

DE PICARDIE

LE PRESIDENT

Monsieur le Président,

En application de l'article L. 241-11 du code des juridictions financières et à l'expiration du délai d'un mois fixé par ledit article, je vous notifie par la présente, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Picardie sur la gestion de la Communauté de Communes des Sablons.

Ce rapport devra être communiqué par vos soins à l'assemblée délibérante de votre collectivité dès sa plus proche réunion, faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de celle-ci et être joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donnera lieu à débat.

Je vous rappelle qu'aux termes de l'article R. 241-17 du code des juridictions financières, les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sont communicables aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante suivant leur réception par la collectivité.

Afin de permettre à la Chambre de répondre aux demandes éventuelles de communication des observations définitives, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître la date de cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Francis SALSMANN

Monsieur Alain LETELLIER

Président de la Communauté de

Communes des Sablons

2 rue de Méru

B.P. 20451

60175 VILLENEUVE LES SABLONS

# RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LA GESTION

## DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS (OISE)

### Rappel de la procédure

Par courrier en date du 19 avril 2004, le Président de la chambre a informé l'ordonnateur M. Alain LETELLIER de l'engagement d'un examen de gestion conformément aux termes de l'article L. 211-8 du code des juridictions financières.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 241-9 du code des juridictions financières, la chambre a décidé l'envoi d'un rapport d'observations provisoires qui a été adressé le 15 février 2005 à M. Alain LETELLIER, président de la Communauté de communes des Sablons.

Dans sa séance du 29 mars 2005, la chambre a examiné les réponses écrites apportées par M. Alain LETELLIER et décidé l'envoi d'un rapport d'observations définitives portant sur les points suivants :

- présentation de l'organisme
  
- analyse financière
  
- zones d'activités
  
- présentation de quelques actions.

### 1 - Présentation de l'organisme

Par arrêté préfectoral du 1er juillet 2000 la communauté de communes des Sablons s'est substituée au district des Sablons qui avait été créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 1991.

Après plusieurs arrêtés préfectoraux la communauté de communes est aujourd'hui composée de 21 communes (Amblainville, Andeville, Anserville, Bornel, Chavencon, Corbeil-Cerf, Esches, Fosseuse, Fresneaux-Montchevreuil, Hénonville, Ivry-le-Temple, Lormaison, Méru, Montherlant, Monts, Neuville-Bosc, Pouilly, Ressons-l'Abbaye, Saint-Crépin-Ibouvillers, Villeneuve-les-Sablons et Le Déluge) représentant une population globale de 30 844 habitants (au 1er janvier 2002).

Aux termes de ses statuts et compte tenu de la dernière modification intervenue par délibération du 22 septembre 2004, la communauté de communes exerce les compétences obligatoires : aménagement de l'espace, développement économique, environnement, voirie et aménagement routiers de sécurité. Elle assure également les compétences facultatives suivantes :

- transports
- habitat et logement
- éducation et formation
- secours et lutte contre l'incendie
- développement culturel et patrimoine
- équipements sportifs
- services et affaires sociales
- équipements et services publics.

La chambre observe que la communauté a strictement limité ses compétences aux actions d'intérêt communautaire qui intéressent l'ensemble de la population des communes membres et que, dans ces conditions, il n'y a pas eu transfert des équipements à vocation purement communale.

Elle remarque une évolution constante des compétences depuis 2001 et une montée en charge progressive des investissements intercommunaux principalement à partir de 2003.

En outre, la communauté a institué la taxe professionnelle unique dont elle a bénéficié dès 2001.

## 2 - Analyse financière

Sur la période 2001/2003

- Section de fonctionnement (annexe 1)

Sur la période 2001/2003 les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse modérée de 2,03 % (11 195 442 Euros en 2003 contre 10 972 433 Euros en 2001). Elles s'élèvent à 359 Euros par habitant en 2003.

Les charges à caractère général, dont le poste ordures ménagères, représentent 22,15 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel, stables en 2000 et 2001 suite au transfert du centre de secours de Méru au SDIS, ont fortement augmenté en 2003 (+ 61,89 %) en raison notamment du recrutement

de plusieurs agents affectés au musée de la Nacre suite à la reprise en gestion directe par la Communauté à partir de 2003. Toutefois ces dépenses ne représentent en 2003 que 5,69 % des dépenses de fonctionnement. La création de la Communauté de communes ne s'est pas traduite par un transfert des personnels en provenance des communes membres.

Les charges de gestion courante sont marquées par le contingent versé au SDIS pour le service incendie. Elles représentent 13,51 % des dépenses de fonctionnement.

Enfin, la part de la TPU reversée aux communes constitue la partie la plus importante des dépenses de fonctionnement.

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes se stabilisent à 13 065 299 Euros en 2003 contre 11 378 696 Euros en 2001, soit une augmentation de 14,82 %.

Elles proviennent principalement du produit de la TPU à partir de 2001, des dotations qui ont suivi en particulier l'attribution d'une DGF bonifiée en 2002 et de la dotation de développement rural. A cet égard la chambre constate que l'intercommunalité a eu un impact positif sur le montant de la DGF.

En 2003 les postes impôts et taxes et dotations participations représentent respectivement 64,11 % et 31,36 % des recettes de fonctionnement.

A titre indicatif les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 424 Euros par habitant en 2003.

#### Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement nette (compte tenu du remboursement en capital de la dette) est positive et évolue dans les conditions suivantes :

2001	2002	2003
107 455 Euros	2 411 018 Euros	1 485 481 Euros

Elle est satisfaisante sur l'ensemble de la période avec un pic en 2002 (consécutif aux effets de la TPU) et atteste de l'équilibre de la section de fonctionnement.

#### - Section d'investissement (annexe 2)

A partir de 2003 les dépenses d'équipement augmentent fortement en raison de la réalisation d'opérations importantes telles que le centre nautique et la restauration du patrimoine des

communes.

En 2003 les dépenses d'équipement représentent 92,52 % des dépenses d'investissement, soit 244 Euros par habitant.

Les recettes, en hausse en 2002 et surtout 2003, proviennent des subventions liées aux réalisations des investissements et représentent 39,19 % des recettes d'investissement en 2003.

Le produit des emprunts progresse (495 525 Euros en 2003 contre 390 030 Euros en 2001).

#### Programmation et financement des investissements

La chambre remarque que sur la période examinée le taux de réalisation des dépenses d'équipement par rapport aux prévisions budgétaires est faible (55 % en 2003).

L'attention de la collectivité est appelée sur l'intérêt que présente la procédure budgétaire des autorisations de programme et des crédits de paiement permettant d'assurer un suivi des programmes de travaux pluriannuels et un véritable contrôle de gestion dans l'exécution du budget.

D'autre part, la chambre observe que les opérations ne semblent pas faire l'objet d'un plan de financement détaillé présenté au conseil communautaire.

Elle a noté que selon le président, le budget 2005 voté le 16 décembre 2004, adopte la procédure des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP).

#### L'endettement

Entre 2001 et 2003 la dette a progressé de 56,27 % (5 635 133 Euros en 2003 contre 3 606 088 Euros en 2001).

La dette en capital calculée par habitant s'élève à 182,70 Euros en 2003 (contre 118,81 Euros en 2001).

Le ratio " en cours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement " est de 0,43.

La chambre relève un endettement modéré de la communauté qui ne dépasse pas une année de recettes de fonctionnement.

#### Le fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond au résultat cumulé des sections de fonctionnement et

d'investissement à la clôture de l'exercice. Il est indiqué au tableau suivant.

2001	2002	2003
- 779 841	2 093 443	785 114

 (en euros)

Il apparaît positif à l'exception de l'année 2001 marquée par les difficultés de la mise en place de la TPU et représente 40 jours de dépenses réelles en 2003.

#### La fiscalité

A partir de 2001 la communauté a mis en oeuvre la TPU avec application d'un taux de 13,65 % inchangé depuis.

Ce passage en TPU a permis à la communauté d'accroître de manière significative ses contributions directes. Toutefois en l'absence de transfert de charges des communes, comme souligné précédemment, ces dernières en récupèrent la majeure partie par le biais de l'attribution de la compensation. Ainsi en 2003, 6 087 300 Euros ont été reversés aux communes sur un produit total de 6 549 985 Euros.

La chambre observe que le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 0,87 en 2003.

#### L'équilibre financier des budgets (annexe 3)

Les tableaux en annexe 3 indiquent les résultats de clôture en euros de chacun des budgets annexes, entre 2001 et 2003. Le compte principal est précisé pour mémoire.

Il apparaît d'après les résultats de clôture établis pour chaque budget que les comptes annexes sont déficitaires sur la période 2001/2002 (à l'exception de celui des transports en 2001).

Pour 2003 la Chambre observe :

- un accroissement du déficit pour le parc d'activités " les vallées " (- 402 885,61 Euros)
- une situation excédentaire pour le parc d'activités " la reine blanche " (190 874,76 Euros)
- une réduction du déficit pour les transports (34 790,19 Euros contre 140 753,85 Euros en 2002)
- un premier exercice pour la gestion de la boutique du musée de la Nacre soldé par un léger déficit (9 550,35 Euros).

En conclusion et sous réserve des remarques ci-dessus la situation financière de la communauté

de communes des Sablons au 31 décembre 2003 apparaît globalement saine.

### 3 - Les zones d'activités

#### - Parc d'activités " Les Vallées "

Située sur la commune d'Amblainville, cette zone d'activités de 117 ha créée vers 1999 (quasiment en sommeil) est gérée depuis le 1er janvier 2001 par la communauté qui en assure la commercialisation.

Entre 2001 et 2003 des travaux d'aménagement ont été réalisés pour 1 260 000 Euros environ et 5 ventes ont été signées en 2002 concernant 5,4 ha.

La chambre relève le résultat déficitaire au 31 décembre 2003 mais note toutefois que la communauté dispose actuellement de 39 669 m<sup>2</sup> commercialisables.

#### - Parc d'activités " La reine Blanche "

Cette zone d'activités implantée sur le plateau du pays du Thelle, d'une superficie de 23 ha, a été créée en 1996/1997 et reprise en 1999 par le district des Sablons puis par la communauté de communes qui a procédé à deux ventes en 2002 concernant 4,2 ha.

La chambre observe que des dépenses relatives à cette zone ont fait l'objet de 1999 à 2003 d'une répartition entre le budget principal (527 915 Euros) et le compte annexe (540 835 Euros). De même une subvention de 23 101 Euros a été imputée à tort sur le budget principal.

Elle rappelle que par souci de transparence, l'ensemble des dépenses et recettes concernant un service ou une activité qu'il a été décidé d'individualiser doit être retracé dans un document unique et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un partage.

Par ailleurs, la chambre remarque que l'excédent de clôture de ce budget annexe, soit 190 874,76 Euros, a été repris par le budget principal prématurément et irrégulièrement dans la mesure où la ZAC n'a pas été clôturée.

Elle a pris note que le conseil communautaire a décidé la dissolution de ce budget annexe.

### 4 - Ressources humaines

En 2001 la communauté comportait un effectif de 12 agents dont 3 non titulaires et un emploi aidé. En 2003 ces effectifs sont passés à 28 agents dont 7 non titulaires et 7 emplois aidés.

Cette situation provient notamment de la reprise en gestion directe en 2003 du musée de la Nacre

et des agents affectés à l'animation, la communication et l'entretien de l'établissement.

La chambre observe que cette décision a entraîné des charges financières supplémentaires pour la communauté même si les dépenses globales de personnel apparaissent peu élevées.

## 5 - Présentation de quelques actions de la communauté

### - Collecte et traitement des ordures ménagères

#### a) La Collecte

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères relevait de la compétence du district depuis 1996. La collecte sélective des déchets a été mise en place le 1er mars 2000.

Elle est divisée sur l'ensemble du territoire en quatre flux et trois sociétés assurent ce service (emballages papiers cartons, verre, ordures ménagère, déchets verts). Chaque foyer est doté de bacs individuels avec une différenciation entre foyer de moins de 5 habitants et foyers de 5 habitants et plus.

Les tonnages collectés figurent en annexe 4.

Par ailleurs une déchetterie (la déchetterie des Sablons) est utilisée conjointement par le pays du Thelle (34,99 %) et la communauté de commune des Sablons (65,01 %).

#### b) le traitement

Le traitement des déchets ménagers s'effectue sur trois unités :

\* le centre d'enfouissement technique de Bailleul sur Thérain pour l'ensemble des ordures ménagères et objets encombrants (capacité de stockage annuelle : 100 000 tonnes).

\* le centre de tri de Rochy Condé (géré par la Sté ECOSITA) pour le tri et le conditionnement des emballages et des papiers cartons.

\* l'unité de compostage de Villeneuve les Sablons pour le traitement des déchets verts avec production de compost valorisé auprès des agriculteurs locaux.

#### c) la communication

La communauté de communes a mis en place à l'intention de la population une large communication à la fois écrite (guide de tri, autocollants sur les bacs, bulletin semestriel " la gazette du tri " diffusé à la population, étiquettes refus de tri) et une communication orale (

création d'un poste d'animateur pour le suivi du dispositif et le développement des actions de la communauté auprès de la population, formation du personnel, réunions publiques, intervention en milieu scolaire, permanence téléphonique).

d) les partenaires

Jusqu'en juin 2003 la communauté était soutenue notamment sur le plan financier par la société Eco emballage dans le cadre d'un contrat programme signé avec le Symove.

Les élus de la communauté ayant décidé le retrait de la communauté du Symove, un nouveau partenaire Adelphe offre les mêmes avantages et garanties que la société Eco emballages.

e) les modalités d'exploitation

L'ensemble des prestations de collecte et de traitement des déchets est assuré par des entreprises privées dans le cadre de marchés conclus généralement pour une durée de 5 ans suivant les dispositions du code des marchés publics.

La déchetterie fait l'objet de différents tarifs par nature de déchets suivant l'enlèvement et le traitement.

Les dépenses 2003 du service (source CA 2003) se sont élevées à 2 253 725,14 Euros.

Les recettes ressortent à 1 867 518,68 Euros dont 1 783 000 Euros provenant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le bilan en section de fonctionnement (y compris les dotations aux amortissements) des trois dernières années est le suivant :

	2003	2002	2001
Dépenses	2 253 725	2 037 903	1 989 999
Recettes	1 867 519 (1)	2 211 638 (1)	1 952 262 (1)
	- 386 206	+ 173 735	- 37 737

(1)Produit de la TEOM

2003 : 1 783 000 Euros

2002 : 1 661 132 Euros

2001 : 1 444 809 Euros

La chambre observe l'importance de ce service qui constitue l'essentiel des dépenses de fonctionnement mais constate un accroissement du déficit en 2003 (- 386 206 Euros).

Elle a pris note que selon le président, le changement de partenaire financier en juin 2003 a

entraîné un retard dans la perception des subsides financiers qui ont fait l'objet d'un rattachement minoré en raison des incertitudes liées à ce nouveau partenariat.

- Les transports

La compétence transport a été transférée à la communauté de communes le 1er janvier 2001.

Trois types de transport doivent être distingués :

- le transport scolaire

- le transport urbain (Méru)

- le transport interurbain à la demande.

Le transport à la demande a pour but d'amener les habitants des 20 petites communes à Méru suivant des horaires fixés par la communauté et sur demande des intéressés.

Ce service à la demande est en croissance régulière.

Le transport scolaire ne connaît pas d'évolution particulière.

- Le musée de la nacre et de la tabletterie

En juin 2003 la communauté de communes des Sablons a repris en régie directe la gestion du musée de la Nacre et de la tabletterie.

Ce musée, patrimoine de la commune de Méru, était auparavant géré par une association.

Depuis cette date la communauté a mis l'accent sur la communication (dépliants, affiches, foyers...) un site internet a été créé ([www.musée-nacre.com](http://www.musée-nacre.com)).

Les actions menées par la communauté ont permis une évolution sensible de la fréquentation, notamment par rapport à 2002 qui avait enregistré une chute de celle-ci.

La chambre constate que, pour sa première année de gestion par la communauté, les comptes 2003 présentent un déficit de l'ordre de 70 000 Euros au titre du budget général et de 9 550 Euros au titre du budget annexe relatif à la boutique. Elle note par ailleurs les conséquences financières entraînées par la reprise de cet équipement, notamment en matière de personnel.

Elle a pris note qu'avant de reprendre en régie directe la gestion du musée, la communauté de communes versait chaque année à l'écomusée du Pays de l'Oise une rémunération dans le cadre

d'une délégation de service public (25 916 Euros en 2001).

- Réalisation d'une piscine intercommunale

La communauté a entrepris la construction d'une piscine située à Meru constituée d'une hall aquatique contenant 3 bassins.

La chambre observe que la réalisation de cet équipement a globalement respecté l'enveloppe financière prévue initialement et les délais contractuels de réalisation.

Elle note que la gestion fait l'objet d'un contrat de régie intéressée d'une durée de 4 ans et que, depuis la mise en service en avril 2004, la fréquentation apparaît proche de la fréquentation prévisionnelle établie.

- Développement culturel et patrimoine

Travaux liés à la restauration du patrimoine architectural et historique :

Dès 1998 le district des Sablons a décidé de mener une action d'envergure en faveur de la sauvegarde du patrimoine de manière à favoriser l'attrait touristique des communes.

La communauté a arrêté en septembre 2000 un programme portant sur une quarantaine d'édifices communaux (églises, calvaires, lavoirs, châteaux...) pour une estimation financière de l'ordre de 8,23 Millions d'euros.

En mars 2001 après de nouvelles études, l'estimation globale de l'opération patrimoine s'est élevée à 19 359 805,60 Euros.

Actuellement l'évaluation financière prévisionnelle des travaux après réalisation de la quasi-totalité des études préalables avoisinerait 20 000 000 Euros HT. La communauté consacre annuellement environ 1 300 000 Euros HT à ce programme.

Sur le plan technique, les maîtres d'oeuvre sont des architectes dits " du patrimoine ".

Sur le plan juridique la procédure est celle de l'appel d'offres européen, même si certaines opérations sont inférieures au seuil imposé.

Sur le plan financier les partenaires sont :

\* La direction régionale des affaires culturelles dont les subventions se situent entre 20 % pour le patrimoine rural non protégé (PRNP), 30 % pour les bâtiments inscrits et 50 % sur les monuments classés à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

\* Le conseil général de l'Oise dont la participation concerne les projets relatifs à la préservation du patrimoine et notamment le PRNP qu'il subventionne jusqu'à 50 %.

En outre l'opération patrimoine des Sablons ayant été reconnue programme d'intérêt départemental (PID), une subvention supplémentaire pouvant aller jusqu'à 15 % est accordée.

\* Le Parlement, au titre de la réserve parlementaire (l'aide peut atteindre 50 % de l'opération).

\* L'association de sauvegarde de l'art français qui accorde, selon certains critères, un soutien financier aux opérations patrimoine.

Globalement la communauté de communes obtient 70 à 80 % de subventions par opération. Le solde est financé sur son budget pour lequel elle bénéficie du FCTVA.

Les premiers travaux ont débuté à l'automne 2000. A ce jour quatre églises sont terminées et six autres sont en cours de restauration.

Les dépenses au titre de ce programme se sont élevées de 2001 à 2003 (source CA) respectivement à : 1 230 485 Euros, 1 114 337 Euros et 2 430 223 Euros.

Par délibération du 19 juin 2003, le conseil communautaire a établi le programme de financement de 2004 à 2009 qui prévoit une dépense annuelle d'un peu plus de 1 300 000 Euros.

Une mission de conduite d'opération a été confiée à l'OPAC de l'Oise dans le cadre de la Loi MOP pour tout suivi technique, administratif et financier de l'ensemble de l'opération patrimoine des Sablons.

La chambre observe l'importance financière d'une telle opération tout en notant que la communauté a obtenu des financements favorables lui laissant une charge financière de l'ordre de 20 % sur laquelle elle peut en outre prétendre au FCTVA.

ANNEXE 1

- Section de fonctionnement

(en euros)

Libellé	2001	2002	2003
Total des dépenses	10 972 433	10 601 064	11 195 442
Charges à caractère général	2 143 592	2 257 918	2 480 181
Charges de personnel	332 566	393 713	637 383
Autres charges de gestion courante	1 681 214	1 374 377	1 512 032
Atténuation de produits	6 179 304	6 156 303	6 133 302
Charges financières	222 265	225 115	191 380
	<i>766</i>	<i>698</i>	<i>628</i>
Charges exceptionnelles	319 217	83 096	129 388
	<i>2 287</i>		
Dotations aux amortissements	<i>91 222</i>	<i>109 844</i>	<i>111 148</i>

*(Italique = opérations d'ordre)*

(en euros)

Libellé	2001	2002	2003
Total des recettes	11 378 696	13 319 549	13 065 299
Produits des services du domaine	73 003	75 944	238 055
Impôts et taxes	8 529 097	8 705 406	8 375 962
Dotations et participations	2 608 128	4 356 122	4 096 636
Autres produits de gestion courante	66 148	64 794	218 863
Atténuation de charges	55 767	23 053	75 858
Produits exceptionnels	39 068	8 671	55 656
	<i>2 113</i>		
Transferts de charges	4 540	8 568	3 571
		<i>76 225</i>	
I.C.N.E.	832	<i>766</i>	<i>698</i>
Reprises sur amortissements			

ANNEXE 2

- Section d'investissement

(en euros)

Libellé	2001	2002	2003
Total des dépenses	2 188 984	1 862 751	8 150 485
Reversement et reprises de dotations		704	
Remboursement d'emprunts	390 030	417 310	495 525
Dépenses d'équipement dont :	1 717 505	1 426 476	7 540 623
- immobilisations incorporelles	41 085	31 481	68 182
- immobilisations corporelles	73 750	24 198	1 275 231
- immobilisations en cours	1 602 670	1 370 797	6 197 210
Subventions			
Provisions pour risques			
I.C.N.E.	832	766	698
Différences sur réalisations d'immobilisations	2 113		
Opérations pour compte de tiers	78 504	17 495	113 639
Charges à répartir			

(Italique = opérations d'ordre)

(en euros)

Libellé	2001	2002	2003
Total des recettes	958 141	2 433 757	7 937 814
Affectation	259 163	397 630	2 965 516
FCTVA	240 203	86 764	449 616
Autres fonds globalisés			
Subventions	364 500	849 709	3 110 906
Autres subventions d'investis.			
Provisions pour risques			
Refinancement de la dette			
Emprunts		900 000	1 300 000
I.C.N.E.	766	698	628
Cession d'immob. corporelles	2 287		
Cession d'immob. en cours		736	
Dotations aux amortissements	91 222	102 221	111 148
Opérations pour compte de tiers		95 999	
Charges à répartir			

ANNEXE 3 : budgets annexes

Compte principal pour mémoire :

	2001	2002	2003
Investissement	- 1 423 798.40	- 872 072.91	- 1 084 743.57
Fonctionnement	643 956.95	2 965 515.87	1 869 857.43
Total	- 779 841.46	2 093 442.96	785 113.86

Parc d'activités « Les vallées » :

	2001	2002	2003
Investissement	- 14 305.30	- 400 273.25	- 402 885.61
Fonctionnement	/	/	/
Total	- 14 305.30	- 400 273.25	- 402 885.61

Parc d'activités « La reine blanche » :

	2001	2002	2003
Investissement	- 172 131.58	- 125 548.50	58 333.32
Fonctionnement	/	/	132 541.44
Total	- 172 131.58	- 125 548.50	190 874.76

Parc d'activités « Meressan » :

	2001	2002	2003
Investissement	- 19 280.62		
Fonctionnement	/		
Total	- 19 280.62		

Transports :

	2001	2002	2003
Investissement	9 777.22	- 140 753.85	- 56 224.63
Fonctionnement	/	/	21 434.44
Total	9 777.22	- 140 753.85	- 34 790.19

Parc de stationnement :

	2001	2002	2003
Investissement		- 52 121.19	32 316.67
Fonctionnement		/	22 274.73
Total		- 52 121.19	54 591.40

Musée de la nacre :

	2001	2002	2003
Investissement			- 4 541.79
Fonctionnement			- 5 008.56
Total			- 9 550.35

ANNEXE 4 : ordures ménagères

	Tonnage par an		Evolution en pourcentage
	2002	2003	
Emballages	400	386	- 3,5 %
Papiers/cartons	1226	1236	0,8 %
Verre	1077	1100	2,1 %
Déchets verts	3157	2632	- 16,6 %
Ordures ménagères	10868	10743	- 1,1 %

## ANNEXE 5 : ordures ménagères

collecte

traitement

	Coût 2003 Euros (TTC)
Centre d'enfouissement technique	41,82 par tonne

		Coût 2003 Euros (TTC)
Ordures ménagères	Prix de base	45,99 par tonne
	Jours fériés	62,11 par tonne
	Le Déluge	50,30 par tonne
Verre		4,97 par habitant et par an
Emballages papiers/cartons		4,3 par flux par habitant et par an
Déchets verts		58,00 par tonne

Centre de tri	Emballages	275,60 par tonne triée
	Papiers/cartons	68,90 par tonne triée
Unité de compostage des déchets verts		20,22 par tonne

Pas de réponse de l'ordonnateur